

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**



Compte rendu affiché le **15 DEC. 2021**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 décembre 2021  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021\_123

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

CONVENTION DE  
COOPÉRATION ET DE  
PARTENARIAT ENTRE LA  
VILLE DE CALUIRE ET  
CUIRE ET L'ASSOCIATION  
DES CADETS DE LA  
GENDARMERIE  
NATIONALE DU RHÔNE

Etaient présents :  
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN  
M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. COUTURIER), Mme LINARES (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), M. GERBEAUX (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme CRESPIY)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 15/12/21.....

Identifiant de l'Acte :

2021123-02021-123-DE

Rapport de : Fabien MANINI

Les Cadets de la Gendarmerie Nationale du Rhône, association loi 1901, est une structure instituée en 2020 par la Gendarmerie Nationale afin de développer une démarche de transmission et de promotion des valeurs de la citoyenneté auprès du jeune public.

Animée par des réservistes de la Gendarmerie, elle accueille, dans le cadre de sessions de quelques jours, des jeunes français et étrangers, âgés de 16 à 18 ans, résidant réglementairement ou scolarisés dans le département du Rhône.

Le programme s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus large du Service National Universel (SNU) dont il constitue la seconde phase, pour la réalisation de la mission d'intérêt général et visant des jeunes issus de milieux défavorisés ou en situation de difficulté afin de leur offrir des opportunités de promotion sociale.

Ainsi, outre les enjeux de découverte des missions de la Gendarmerie Nationale et de promotion des valeurs citoyennes, l'association, du fait de son articulation avec le SNU et de sa dimension éducative, œuvre à l'accompagnement des jeunes et vise à favoriser leur insertion professionnelle et sociale.

Dans le cadre de la session 2021/2022, l'association accueille un jeune Caluirard. Dès lors, il apparaît opportun de mettre en place un partenariat entre la Ville et l'association des Cadets de la Gendarmerie de Rhône.

En effet, les actions portées par les Cadets de la Gendarmerie Nationale du Rhône font écho à la démarche de transmission des valeurs républicaines développée par la Ville de Caluire et Cuire au travers de dispositifs tels que le Service civique communal ou le Conseil municipal des Enfants.

Par ailleurs, ce partenariat permettrait à la commune, au travers de cette structure, de favoriser

l'accompagnement des jeunes de son territoire, notamment ceux issus des quartiers en veille active (QVA).

Enfin, des liens et des passerelles pourraient être établis avec le futur « Parcours républicain » développé par la Ville et qui visera à l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes dits « invisibles » présents sur le territoire de Caluire et Cuire.

Dès lors, et pour soutenir l'association dans l'accueil des jeunes et en particulier lui permettre de leur fournir l'ensemble de l'équipement nécessaire à la bonne réalisation de leur mission, il est proposé d'octroyer une aide financière à hauteur de 1 000 euros par jeune Caluirard accueilli, et pour l'année 2022.

La reconduction potentielle du partenariat sera soumise à une évaluation préalable, permettant de vérifier l'adéquation de l'accompagnement proposé par les Cadets du Rhône avec les objectifs poursuivis par la Ville de Caluire et Cuire.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Caluire et Cuire et l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale du Rhône ;

- D'APPROUVER les termes de la convention de coopération et de partenariat ci-annexée ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 522 nature 6574 du budget concerné.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

15 DEC. 2021



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

